Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260623-2026_40-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-40

SEANCE DU Mardi 23 juin 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 11
Procuration(s) : 3
Votants : 14
Date de la convocation : mardi 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 23 juin à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Hélène TOURNIER, Sébastien THEPOT, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Laura SERANDOUR Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN.*

Absent(s) : *Gérard TOSSER, Isabelle CHESNIER, Yvon LE SCRAIGNE*

Procuration : *Gaëtan PEYREBESSE, Laura SERANDOUR, Philippe AUDRAIN*

Secrétaire de Séance : *Audrey PENVEN GUYADER*

N° d'ordre : 2026-40

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260623-2026_40-DE

OBJET : Devis – Remplacement des fenêtres de toit de la salle de réunion de la mairie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les fenêtres de toit (VELUX) situées dans la salle de réunion de l'étage de la mairie sont vétustes et présentent des signes d'usure importants nécessitant leur remplacement.

Il précise que ces équipements ne garantissent plus des conditions satisfaisantes d'isolation thermique et de confort d'usage. Leur remplacement permettra notamment d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment communal, de réduire les déperditions de chaleur, d'optimiser le confort thermique et lumineux de la salle de réunion, ainsi que de contribuer à la valorisation et à la pérennité du patrimoine bâti communal.

Dans ce cadre, trois devis ont été sollicités :

- Entreprise Antoine Thépaut Charpente Couverture : 8 470,12 € HT ;
- EURL Bedin Couverture, Coat Mocun : 9 766,00 € HT ;
- SAS H. Le Doucen : 10 100,00 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;
Vu les règles applicables aux marchés publics à procédure adaptée ;
Vu les devis présentés par l'entreprise Antoine Thépaut Charpente Couverture, l'EURL Bedin Couverture et la SAS H. Le Doucen ;
Considérant la vétusté des fenêtres de toit de la salle de réunion de la mairie ;
Considérant la nécessité d'assurer de bonnes conditions d'isolation thermique et de confort pour les usagers ;
Considérant l'intérêt d'améliorer la performance énergétique du bâtiment communal ;
Considérant les propositions financières présentées ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	15
Vote contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE le remplacement des fenêtres de toit (VELUX) de la salle de réunion de la mairie ;
DÉCIDE de retenir le devis de : Antoine Thépaut Charpente Couverture pour un montant de 8 470,12 € HT ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération et à engager les dépenses correspondantes.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 24/06/2026

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

